

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2012**

Affiché le 28 Mars 2012

APPROBATION DU PROCES VERBAL N°18 DE LA SEANCE DU 8 MARS 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès verbal n° 18 de la séance du 8 Mars 2012.

SUBVENTION ASL CRESSICULTURE ESSONNIENNE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € au bénéfice de l'association ASL CRESSICULTURE ESSONNIENNE.

DETERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 2 abstentions, décide de maintenir le taux d'imposition 2012 de la CFE à son niveau de 2011, soit à 29,38%.

DETERMINATION DES TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI ET TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir à leur niveau de 2011 les taux d'imposition 2012 comme suit :

Taxe habitation	9,58 %
Taxe foncier bâti	1,93 %
Taxe foncier non bâti	2,16 %

VOTE DU TAUX DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES PAR ZONE : ANNEE 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux ainsi qu'il suit :

SIROM : Blandy, Bois Herpin, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Mespuits, Puisselet le Marais, Roinvilliers, Valpuseaux : **soit 10,92%**

SICTOM : Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis Saint Benoist, Saint Escobille : **soit 10,95%**.

SIREDOM : Etampes : **soit 11,96 %**.

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sauf pour le Chapitre 16 : 50 voix Pour et 1 abstention, approuve le budget primitif principal 2012 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement et d'autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le budget primitif 2012 s'établit en dépenses et en recettes à 30 402 962 euros et se décompose comme suit : Fonctionnement : 24 819 683 euros, Investissement : 5 583 279 euros.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ANNEE 2012

Le Conseil communautaire, par 49 voix pour et 2 abstentions, approuve le budget primitif 2012 du service public d'assainissement non collectif et autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à 70 000 €

Dépenses chapitre 011	70 000 €
Recettes chapitre 70	70 000 €

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – REGISSEUR DU JARDIN DES LUTINS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accorde la demande de remise gracieuse de Madame Christelle RIBIERO, régisseur titulaire du jardin des Lutins.

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DES PARCS D'ACTIVITÉS SUD ESSONNE – LES ROCHETTES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées auprès du Conseil Général de l'Essonne et de la Région Ile de France, que ce soit dans le cadre du Pacte Sud Essonne, mais également de tout autre dispositif existant.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 2 abstentions,, autorise le Président à lancer la procédure de marché public sous forme d'un appel d'offres pour l'exercice du « Service public d'assainissement non collectif » et à signer les marchés à intervenir et à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires institutionnels.

TRAVAUX DE DÉPOLLUTION ET DE RÉHABILITATION DU BASSIN D'INFILTRATION DU RD 207

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional Ile de France en vue d'obtenir des subventions pour les travaux de dépollution et de réhabilitation du bassin d'infiltration du R.D. 207, à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation des marchés relatifs aux travaux de dépollution et de réhabilitation du bassin d'infiltration du RD 207 et, à souscrire et à signer les marchés et tous les documents y afférents avec les titulaires qui seront retenus à l'issue de la procédure initiale d'attribution ou éventuellement retenus après une nouvelle procédure en cas de procédure déclarée infructueuse, dans la limite des crédits disponibles.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DE VALNAY – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DU RESEAU EU

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général de l'Essonne en vue d'obtenir les subventions susceptibles d'être octroyées pour le remplacement de la station d'épuration du domaine de VALNAY et à signer tous les actes afférents.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS STRUCTURES MULTI ACCUEIL : « LE PETIT PRINCE » ET « SERGE LEVREZ »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autoriser le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement n° 07-2012 relative à la structure Multi-accueil « Le Petit Prince » et n°08-2012 relative au Multi-accueil « Serge-Levrez ».

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE SUD ESSONNE CONTRE LA DÉLOCALISATION DE L'ENTREPRISE SODAIC ET LE NON RESPECT DES ENGAGEMENTS DE SES DIRIGEANTS ENVERS LA CCESE

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 2 abstentions, soutient pleinement la mobilisation des salariés et de leurs représentants syndicaux et la démarche du Député-Maire d'Etampes à leurs côtés, entend s'associer à cette action pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique, exige des explications sur ce revirement de position et demande au dirigeant de l'entreprise de renoncer instamment à ce projet.

POINT D'INFORMATION : APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2011

Le Conseil communautaire prend acte de l'information relative aux marchés conclus à partir du 1^{er} janvier 2011.